

Appel à projet pour la création des Trophées « Village de caractère »

Le 25/06/2018

1/ Le contexte :

La démarche « villages de caractère » a été lancée en 1996 par le Conseil Général de l'Ardèche autour de 3 objectifs :

- la protection et la mise en valeur des patrimoines naturels et bâtis à fort caractère identitaire
- la réalisation d'un produit touristique qui valorisera l'ensemble du territoire ardéchois
- la mise en réseau des villages pour permettre des projets communs et en assurer l'animation

Le réseau « villages de caractère » développé depuis 20 ans successivement par le Conseil Général puis l'A.D.T, constitue aujourd'hui un des éléments forts de l'attractivité touristique de notre département. Le label de qualité « Village de caractère » correspond à des critères d'excellence en termes de mise en valeur du patrimoine et d'accueil touristique. Il permet de conforter la destination culturelle et patrimoniale « Ardèche »

Dans une logique de progression du réseau dans sa capacité à tenir la « promesse client », et de cohérence à l'égard de la nouvelle stratégie départementale « Ardèche Tourisme Horizon 2020 », la charte des villages de caractère a été révisée en 2016. Elle est aujourd'hui le principal élément de référence pour l'obtention ou le renouvellement du label pour les villages. Dans le cadre de la commission mobilisée sur l'avenir du réseau, l'ADT et les élus des villages de caractère ont souhaité en 2017 engager un processus de suivi et de contrôle du label afin d'établir un diagnostic d'adéquation au label.

Ce diagnostic a permis d'établir des préconisations pour chacun des villages labellisés qui ont à charge d'engager des actions en matière d'investissements mais également d'animation, d'accueil des clientèles à travers leurs Office de Tourisme.

2/ Expression du besoin :

L'ADT de l'Ardèche souhaite distinguer des initiatives remarquables en récompensant à travers un trophée :

- d'une part, dans la catégorie « investissements » attribué à 1 village
- d'autre part, dans la catégorie « accueil des visiteurs » attribué à 1 office de tourisme.

3/ Critères de sélection :

Ces 2 œuvres devront symboliser le logo des villages de caractère. (Charte et couleurs du logo en pièce jointe)

Ces trophées pourront être fabriqués, en 1 exemplaire chacun, dans différentes matières (fer, verre, émail...) et devront pouvoir être installés en extérieur et résister aux intempéries.

Le coût unitaire tous frais inclus de : 1700 € par œuvre maximum

4/ Forme de la proposition :

Chaque devis devra être accompagné :

- d'une esquisse pour chacun des deux trophées différents,
- de la mention des matériaux utilisés et des couleurs prévues pour la création,
- du système de pose, scellement ou accrochage mural envisagé (prévoir trous d'accrochage)

5/Conditions d'admission pour les PMA

Être adhérent de l'Agence ou adhérer par [ce lien](#) ou en nous contactant.

Document administratifs à joindre si vous n'êtes pas adhérent de l'Agence

- Attestation d'inscription à un organisme
- *Justificatif de vos cotisations sociales (CMA /URSSAF/ Maison de l'artiste.....)*

6/ Calendrier :

- **Date limite du retour des propositions : le vendredi 29 juillet 2018**
- **Passation de la commande début septembre 2018**
- **Livraison des trophées par l'artisan lors de la plénière des villages de caractère 30 novembre 2018 (lieu et date à déterminer)**

7/ Contact :

Agence pour le développement des Métiers d'Art

Francis Gouy,
developpement@agencemetiersdart.com
Tel 06 38 89 38 78

Agence pour le développement des Métiers d'Art

555, chemin des traverses - 07200 LA CHAPELLE-SOUS-AUBENAS

09 70 59 08 08 - 06 44 26 43 04

contact@agencemetiersdart.com - agencemetiersdart.com

SIRET : 807 525 662 00035

